

PASS CONCOURS

FONCTION PUBLIQUE

*L'essentiel
pour réviser*

3^e Édition

Gardien-brigadier de police municipale

Fonction publique territoriale
Catégorie C

🗨 25 fiches

🗨 580 QCM

🗨 15 exercices



FOUCHER

Gardien-brigadier de police municipale

Isabelle Prouteau

*Directrice adjointe à la Police municipale d'Orléans
Formatrice CNFPT Première couronne et Centre-Val de Loire*

Véronique Saunier

Professeure de français

Florence Abdoul-Dorion

Professeure de français

Les fiches de français 18 à 25 et les exercices 33 à 36 ont été rédigés par
Florence Abdoul-Dorion ; les QCM 19 à 32 par Véronique Saunier.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 - art. 40 et 41 et Code pénal - art. 425).

SOMMAIRE

Le concours	7
Le métier de gardien-brigadier de police municipale	9

Partie 1 CONNAISSANCES INDISPENSABLES

Environnement professionnel

Fiche 1	Les pouvoirs de police du maire	14
Fiche 2	La catégorie C de la filière police municipale	17
Fiche 3	Les droits des fonctionnaires	20
Fiche 4	Les devoirs des fonctionnaires	23
Fiche 5	Le Code de déontologie	26
Fiche 6	Le policier municipal : cadre d'action	29
Fiche 7	L'ilotage	32
Fiche 8	L'armement du policier municipal	35
Fiche 9	L'organisation administrative de l'État	38
Fiche 10	Les collectivités territoriales	41
Fiche 11	Les communes	44
Fiche 12	La politique locale de sécurité	47
Fiche 13	La sécurité publique	50
Fiche 14	La justice française	53
Fiche 15	Le droit pénal	56
Fiche 16	La procédure pénale	59
Fiche 17	La hiérarchie des normes	62

Français

Fiche 18	Maîtriser sa syntaxe	65
Fiche 19	Les différents types de consignes	66
Fiche 20	Comprendre les règles d'accords	67
Fiche 21	Distinguer les homophones grammaticaux	68
Fiche 22	Distinguer : Fait – Opinion – Sentiment	70
Fiche 23	Connaître les 10 classes grammaticales	71
Fiche 24	Dégager l'idée principale d'un texte	73
Fiche 25	Soigner sa ponctuation	75

Partie 2 ENTRAÎNEMENT

Environnement professionnel

QCM 1	– Les pouvoirs de police du maire	78
QCM 2	– La catégorie C de la filière police municipale	80
QCM 3	– Les droits des fonctionnaires	82
QCM 4	– Les devoirs des fonctionnaires	84
QCM 5	– Le Code de déontologie	86
QCM 6	– Les pouvoirs de police du maire	88
QCM 7	– L'îlotage	90
QCM 8	– L'armement du policier municipal	92
QCM 9	– L'organisation administrative de l'État	94
QCM 10	– Les collectivités territoriales	97
QCM 11	– Les communes	99
QCM 12	– La politique locale de sécurité	101
QCM 13	– La sécurité publique	103
QCM 14	– La justice française	105
QCM 15	– Le droit pénal	107
QCM 16	– La procédure pénale	109
QCM 17	– La hiérarchie des normes	111
QCM 18	– QCM récapitulatif	113

Français

QCM 19 – La nature des mots	119
QCM 20 – Le genre et le pluriel des noms	120
QCM 21 – Les noms composés	122
QCM 22 – Les adverbes	124
QCM 23 – Les synonymes et les antonymes	126
QCM 24 – La formation des mots	127
QCM 25 – Les adjectifs : cas particuliers	129
QCM 26 – L'accord des adjectifs qualificatifs	131
QCM 27 – L'accord des adjectifs de couleur	134
QCM 28 – Des confusions à éviter	135
QCM 29 – Les homophones grammaticaux	138
QCM 30 – Des phrases correctes	144
QCM 31 – L'accord et la conjugaison des verbes	145
QCM 32 – L'accord des participes passés	149
Exercice 33 Maîtriser sa syntaxe	153
Exercice 34 Les différents types de consignes	154
Exercice 35 Comprendre les règles d'accords	155
Exercice 36 Distinguer les homophones grammaticaux	156

Partie 3 CORRIGÉS

Le concours

1 S'inscrire au concours

A| Les conditions d'âge et de diplôme

■ Pour se présenter au concours, il faut être âgé d'au moins 18 ans et détenir un titre ou un diplôme correspondant au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles (brevet des collèges, CAP, BEP). Dans l'hypothèse où vous n'avez pas l'un des diplômes exigés, ou que celui que vous détenez a été délivré par un autre État que la France, il faut solliciter une demande d'équivalence.

■ Néanmoins, si vous avez une expérience professionnelle d'au moins 3 ans à temps plein dans une catégorie socioprofessionnelle relevant du même domaine de compétences que le métier de gardien-brigadier de police municipale, vous pourrez faire acte de candidature au concours.



Attention

Dans le cadre de la prise de ses fonctions, le gardien-brigadier de police municipale devra satisfaire aux procédures d'agrément et d'assermentation, par le juge d'instance. C'est pourquoi, il est primordial de ne pas avoir de mention au bulletin n° 2 de son casier judiciaire.

B| Les dispenses

■ Sont dispensés de l'exigence de diplôme :

- le parent d'au moins trois enfants, qu'il aura effectivement élevés ;
- le sportif de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le ministre chargé des Sports.

■ Pour des informations complémentaires sur les équivalences de diplômes ou la prise en compte de votre expérience professionnelle, n'hésitez pas à vous rapprocher, durant la période d'inscription, des centres de gestions qui organisent les concours (www.cnfpt.fr, www.cig929394.fr).

2 Les épreuves du concours

Les concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale comprennent des épreuves écrites d'admissibilité (une seule pour les internes) et deux épreuves d'admission, orale et physique, complétées par des tests psychotechniques, depuis la session 2016 pour les externes.

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée de l'épreuve	Coefficient attribué
1°- Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public (concours externe et internes)	1 h 30	3
2 - La réponse à partir d'un texte remis aux candidats, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte (concours externe)	1 h 00	2
Les candidats déclarés admissibles par le jury passent, dans des conditions garantissant leur anonymat, des tests psychotechniques non éliminatoires, élaborés et interprétés par des psychologues possédant les qualifications requises, destinés à permettre une évaluation de leur profil psychologique. Les membres du jury disposent, lors de la première épreuve d'admission, pour aide à la décision, des résultats des tests passés par chaque candidat admissible (concours externe)		
Épreuves d'admission	Durée de l'épreuve	Coefficient attribué
1°- Deux épreuves physiques : course à pied et épreuve physique au choix : saut en hauteur, saut en longueur, lancer de poids, natation (concours externe et internes)	Pas de contrainte de durée	1
2°- Un entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier la personnalité du candidat et sa motivation pour occuper un emploi d'agent de police municipale, ainsi que ses connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques (concours externe et internes)	20 minutes	3



Attention

Si vous avez une note inférieure à 5 à l'une des épreuves ou que vous ne vous présentez pas à l'une d'entre elle, votre candidature est définitivement éliminée pour la session.